



Compte-rendu Du Procès verbal De L'Assemblée Générale Du 8 mars 2013 à La Bouille.

Membres présents : 27.

Excusés : 2.

Ordre du jour.

- Point 1** Approbation du PV de l'Agle du 13/04/2012.
- Point 2** Rapport moral et d'activité de l'année 2012.
- Point 3** Rapport financier année 2012.
- Point 4** Discussion et vote des rapports.
- Point 5** Adhésion année 2013 – Montant de la cotisation – Vote.
- Point 6** Classement de la Boucle de Roumare.
- Point 7** Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.
- Point 8** Propositions d'actions et objectif pour 2013.
- Point 9** Renouvellement des membres du bureau : Candidatures – Vote.
- Point 8** Questions diverses.

Assemblée Ordinaire.

Pierre Lebrun souhaite la bienvenue aux adhérents et aux personnes présentes en soulignant et saluant la présence de M Jean-Pierre MORVAN, directeur du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Le Président déclare l'assemblée générale ouverte.

Pierre LEBRUN rappelle que l'association de défense des Berges de Seine de Sahurs – La Bouille – Moulineaux et Caumont est une association de loi 1901 déclarée sous le n° w763000366 depuis le 13 avril 2012 qui a la personnalité morale et qui peut agir en justice.

Point 1. *Approbation du PV de l'Agle du 13/04/2012.*

La copie du PV du CR de l'Agle du 13/04/2012 étant en possession de chaque adhérent, une lecture et un résumé des divers points de l'ordre du jour sont faits par Pierre LEBRUN.

Mme PASQUIS adhérente de notre association et Présidente de l'association « Boucle de Roumare » conteste la dernière phrase de la page 2 dont le terme : "**acceptation à priori d'un tel projet**".

Jean-Michel THOMAS vice-président répond que c'est précisément cette absence de réaction, de mise en garde immédiate, d'alerte face aux enjeux environnementaux, qui a choqué une partie de l'assistance. Qui ne dit mot consent et le silence de l'association sur une menace aussi flagrante constitue précisément la contradiction dénoncée.

La rédaction est maintenue.

Madame Pasquis intervient ensuite en faisant valoir que le « projet n'existe pas ». Cette affirmation suscite une vive réaction des participants. Il est répondu que le lancement de la modification simplifiée du POS avait pour objet de rendre possible un tel « projet », mentionné explicitement en ces termes, à quatre reprises, dans le procès-verbal de délibération du conseil municipal de Sahurs le 28 novembre 2011. Ce document, présente également comme caractéristique du projet, l'installation de « haies arbustives masquant le site et donc l'impact visuel ». Ce « projet » a en outre été présenté comme tel aux maires de la Bouille Caumont et Sahurs par l'opérateur retenu par le GPMR après appel d'offres, puis annoncé aux médias (télévision et quotidien Paris-Normandie) par le GPMR. Le projet existe donc bel et bien et la négation de cette réalité est une contre-vérité.

Mr LEGRAND adhérent de notre association et 3^e adjoint au maire de Sahurs affirme que la modification du POS en PLU n'a rien à voir avec le projet de **LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE**.

Il lui est répondu que le projet initial était la modification "simplifiée" du POS, avec référence au projet photovoltaïque et dans le seul but de le rendre possible (**réalisation d'installations, équipements et ouvrages techniques collectifs ou nécessaires au bon fonctionnement des services publics**).

Cette façon de faire a bien sur échoué car ce n'était pas la bonne procédure et il ne s'agissait pas d'un projet "mineur". La commune a ensuite opté pour la modification du POS en PLU. Nous y retrouvons bien l'intention de modifier la zone actuelle des anciennes chambres de dépôts (NDa) en vue d'autoriser l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Suite à ces remarques il est demandé aux membres de l'assemblée générale de procéder à l'adoption du procès verbal du CR de L'Agle du 13/04/2012.

Membres présents – 27 Votants – 27 Pour – 25 Contre – 1 Abstention – 1

Point 2 : *Rapport moral et d'activité année 2012.*

Le rapport est présenté par le président.

L'effectif de notre association a évolué durant toute cette année 2012 pour atteindre le nombre de 123 adhérents-membres cotisants. Nous pensons que l'année 2013 verra cette évolution continuer, indice de volonté des habitants de nos communes de préserver leur environnement et leur habitat.

Notre fonctionnement ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans l'aide précieuse et utile des services municipaux de La Bouille et en particulier de son maire Joël TEMPERTON qui a mis à notre disposition salles, matériel, documents et divers conseils.

Nous le remercions pleinement pour le soutien en tout genre qu'il nous apporte.

Rappelons les buts de notre Association avec son article 2 :

Article 2

Cette association a pour but la défense du patrimoine et de la qualité de vie existante des résidents des communes de Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont contre toute implantation ou exploitation industrielle sur les berges de la Seine à proximité des villages qui entraînerait des nuisances sonores, visuelles et une pollution atmosphérique.

Durant toute l'année écoulée notre association est restée fidèle à cet objectif statutaire.

Le bureau, le Groupe de travail et le Conseil d'administration se sont réunis maintes fois en 2012 pour orienter, adapter des méthodes de travail, décider et intervenir sur des points bien précis.

Nous avons fait connaître nos valeurs profondes en ce qui concerne la protection de notre environnement proche, c'est-à-dire la protection des territoires des communes de Sahurs – La Bouille – Moulineaux et Caumont dont le patrimoine naturel est riche mais menacé par ce projet d'implantation de Centrale Photovoltaïque sur les anciennes chambres de dépôts des boues de Seine en cours de décontamination.

Les partisans de ce projet sur nos berges de Seine font circuler des informations contraires à nos convictions en montrant **du doigt le NON écrit** devant photovoltaïque et en occultant volontairement **SUR nos Berges à SAHURS**.

L'association n'est pas opposée à cette technologie d'énergie renouvelable qu'est "le PHOTOVOLTAÏQUE" dont les projets d'implantation appelés "FERMES" se développent en nombre dans le SUD de notre pays, endroit où l'ensoleillement est compris entre 2700 et 2900 heures/an **alors** qu'il est moins de 1600 heures dans l'ouest (Bretagne – Cotentin et Seine Maritime).

Nous soutenons ce type de projets sous conditions que ceux-ci soient en cohérence avec une véritable politique de conservation d'une qualité paysagère et du cadre de vie des habitants concernés par une telle implantation.

Rappelons que ce **projet** en bord de Seine est **situé dans une zone en cours de classement définitif** au titre de la Boucle de Roumare, **dans un site inscrit et dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et à proximité immédiate d'un site NATURA 2000.**

L'impact visuel défavorable pour de nombreuses habitations des **deux rives de cette boucle de la Seine est flagrant**. Les communes touchées seraient pénalisées au niveau de la fréquentation touristique et gastronomique, et sur la valeur de l'immobilier. L'impact économique serait indéniable. Notre refus de voir ce projet s'implanter face à La Bouille s'est matérialisé par une pose de banderoles (Caumont et La Bouille) et d'une pancarte à Sahurs.

Nos rapports et nos contacts avec les différentes administrations (préfecture – conseil général – conseil régional – CREA – DDTM) et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande démontrent que nous soulevons des interrogations pertinentes et que rien ne pourra se réaliser tant que nous resterons vigilants.

A ce jour, la commune de Sahurs a voté une modification de son POS en PLU. Un cabinet d'étude est nommé pour ce travail. Une enquête publique aura lieu et nous serons présents pour apporter nos remarques comme nous l'avons été lors de l'enquête publique pour la mise en place de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Notre activité s'est concentrée sur des interventions publiques comme :

Lors de la réunion publique "**la Seine-Maritime en route vers l'UNESCO**" du mardi 5 juin 2012 à Caudebec-en-Caux, avec l'étude pour la demande d'inscription de la côte d'Albâtre et de la Vallée de Seine au patrimoine mondial de l'Humanité par le Conseil Général.

Nous avons fait valoir notre esprit d'engagement près des représentants du département pour demander que soit préservée cette vallée de Seine, rayonnante par sa biodiversité avec un paysage et une richesse naturelle, très chers aux riverains des communes de Sahurs, Moulineaux, La Bouille et Caumont.

Nous avons demandé que soit émis un avis très défavorable sur ce projet d'implantation de centrale photovoltaïque dans la 1^{ère} boucle de Seine amont, et qu'une intervention soit faite près des services administratifs en charge de ce dossier pour qu'un rejet soit prononcé.

En septembre 2012, lors de la réunion publique permettant aux élus et habitants de s'exprimer sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**), futur document de référence pour l'urbanisme des communes et en particulier le PLU, nous avons parlé de nouveau du projet de centrale électrique mis en place par le GPMR au Président de la CREA. Qui déclarait en public que "**ce projet n'obtenait pas le consensus de tous**". Pour confirmer notre intervention, une lettre lui était adressée le 26/09/2012.

Lors de l'enquête publique effectuée du 24 septembre au 24 octobre 2012 pour **la révision de la Charte du Parc Naturel** régional des Boucles de la Seine Normande en vue du renouvellement du classement pour la période 2013-2025, l'association comme plusieurs habitants riverains se sont manifestés en portant des observations écrites sur les registres ainsi que par l'apport de documents officiels au commissaire enquêteur.

Notre **secrétaire** vous présentera cette révision et notre intervention avec une conclusion importante de la commission d'enquête.

Nous avons diffusé de la documentation dans les boîtes aux lettres des communes concernées dans le but d'informer les habitants de nos démarches ; c'est ainsi qu'en 2012, deux bulletins d'informations étaient conçus, distribués et portés à la connaissance du public par le biais de notre site internet.

Notre action de communication a été relayée dans les bulletins municipaux de La Bouille et Caumont, ce qui a pour effet d'accroître la notoriété de l'association et de son combat.

Nous avons fait une réunion de sensibilisation auprès des élus de la commune de Moulineaux, près de laquelle nous avons reçu un accueil favorable et intéressé.

Comme bilan de ces actions de communications : la notoriété de l'association s'est développée. Elle est désormais prise en compte et a été entendue notamment lors de l'enquête publique pour la nouvelle Charte du Parc.

Parallèlement à ce travail nous travaillons pour élaborer un dossier avec des preuves sur l'impact visuel du projet photovoltaïque. Le but est de faire valoir ce dossier à l'occasion de la modification du POS en PLU de Sahurs, qui donnera lieu à une consultation des communes voisines lors de l'enquête publique que nécessitera le projet.

Dany a travaillé sur la rive droite et **Jean-Michel** sur la rive gauche. Ils vous en diront un mot, photos à l'appui, dans un instant.

Enfin, en parallèle avec l'étude de l'impact visuel, il y a eu un gros travail de recherche de documentation, principalement sur internet, mené par tous.

Ces informations recueillies nous confortent dans le bien fondé de notre démarche et elles permettent de l'étayer par des arguments et des exemples précis.

Voici donc dressé le bilan de notre action depuis la relance de notre association il y a un an.

Je termine par un mot sur le site Internet :

Nous avons créé un site internet à hauteur de notre ambition qui est d'« informer au plus près de l'actualité, les habitants de nos communes avoisinantes et une population très inquiète ».

Dans un premier temps, le site qui était créé de façon artisanale était mis en ligne au mois de mars 2012.

La capacité d'hébergement limitée était devenue insuffisante le bureau a décidé lors de sa réunion du 12 octobre 2012 de choisir un hébergeur (OVH), offrant une capacité de stockage plus importante. Le coût très infime est accessible pour l'association (2,38€ TTC/mois).

A cette occasion, le site a été repensé et charté afin de correspondre au standard de l'internet. Il était mis en ligne le 26 octobre 2012.

Allez le visiter régulièrement les différentes informations sont toujours portées à la lecture du visiteur.

Nous ne saurions terminer cet explicatif sans dire un grand merci à notre informaticien et membre du groupe de travail, Dominique JOURDAIN, qui par un bénévolat mis à notre service, a permis de faire connaître notre association à toute une population de l'agglomération Rouennaise.

Je vous remercie de votre attention et je vous propose d'écouter Dominique JOURDAIN qui va vous présenter rapidement le site de notre association.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport moral et d'activité est voté.

Membres présents – 27 Votants – 27 Pour – 27 Contre – 0 Abstention – 0

Une présentation du site internet www.defensedesbergesdeseine.fr est ensuite réalisée par Dominique aux membres de l'assemblée générale.

Point 3 : *Rapport financier année 2012.*

Le rapport financier est présenté par Jean-Michel THOMAS vice-président.

Jean-Michel explique que les activités de l'année 2012 ont pu d'embrées être financées grâce à la situation comptable confortable de l'association avant sa relance. Un dépassement de 115,97 euros des dépenses par rapport aux recettes est enregistré.

Point 4 : *Discussion et vote du rapport.*

Aucune remarque n'est effectuée par les adhérents ; le rapport financier est soumis au vote des membres présents.

Membres présents – 27 Votants – 27 Pour – 27 Contre – 0 Abstention – 0

Le quitus financier est donné à la trésorière, Chantal LEFEBVRE, pour la qualité de la gestion et du suivi des comptes

Point 5 : *Adhésion 2013.*

Pierre LEBRUN propose de maintenir le montant de la cotisation à une valeur de 5 euros pour l'année 2013. Il rappelle que l'association vit actuellement avec pour seules ressources, les cotisations de ses adhérents.

Le conseil d'administration a décidé de ne pas aggraver une situation financière certainement difficile pour certaines familles dans le contexte économique actuel.

Pour continuer nos actions qui obligatoirement augmenteront nos dépenses et notre budget de fonctionnement, nous avons effectué des demandes de subventions aux mairies bordant nos berges de Seine et qui sont confrontées au projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque. Le budget de ces communes est actuellement en étude et nous attendons des réponses prochainement.

Aujourd'hui, seule la commune de La Bouille avec son maire Joël TEMPERTON nous apporte une aide qui, si elle n'est pas financière mais matérielle, nous permet d'avoir un fonctionnement correct et de défendre les intérêts des habitants des communes de Sahurs La Bouille Moulineaux et Caumont.

Il propose le maintien de la cotisation à 5 euros.

Membres présents – 27 Votants – 27 Pour – 27 Contre – 0 Abstention – 0

Point 6 : *Classement de la Boucle de Roumare.*

Jean-Michel Thomas informe les membres que le classement de la Boucle de Roumare n'a pas évolué. La signature d'un décret est toujours en attente.

Point 7 : *Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.*

Dany Gruyters présente aux membres les étapes de la nouvelle charte 2013 à 2025 qui sera mise en œuvre en 2014. Lors de l'enquête publique du 24/09/2012 au 24/10/2012 l'association, les maires de La Bouille et Caumont comme les habitants de chaque commune se sont présentés aux permanences pour exprimer leurs interrogations et incompréhensions sur le projet de la CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE. Ces remarques portées par écrit ont été entendues et prises en compte par le commissaire enquêteur qui a donné un **AVIS MOTIVE TRES IMPORTANT** : « Il est apparu flagrant aux membres de la Commission que le maintien de l'activité agricole serait plus adapté au territoire concerné, très largement recherché au niveau touristique et tourné vers la préservation des espaces naturels. En outre cette position correspond au devenir envisagé par l'arrêté préfectoral de 1981, communiqué lors des permanences et à l'objectif de la charte 2-4-4: << MAITRISER LES IMPACTS DE L'ACTIVITE PORTUAIRE ET ACCOMPAGNER LA RECONVERSION DES SITES EN MILIEU NATUREL>>.

Nous constatons que Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande ne dément pas avoir connaissance du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque au contraire de certains services publics qui le nie en tant que projet.

Point 8 : *Propositions d'actions et objectifs pour l'année 2013.*

Jean-Michel Thomas illustre par un diaporama l'impact visuel qu'aurait le projet de centrale photovoltaïque pour les sites et les habitations de la rive gauche. Un état très précis a été relevé pour recenser les différents points d'où les anciennes chambres de dépôts sont vues. Ce document sera présenté lors de l'étude d'impact et de l'enquête publique sur le PLU.

Patrick Valentini a présenté par vidéoprojecteur les incidences de l'implantation locale d'une centrale photovoltaïque après avoir rappelé son principe de fonctionnement et décrit les différents équipements qui la composent avec leurs impacts potentiels sur le paysage. Les gagnants en seraient le GPMR, l'opérateur retenu et la commune. Les perdants seraient les habitants, les commerces et le tourisme en général mais, avant tout, le paysage de la boucle de Roumare.

Les actions prévues concerneront la communication afin de mieux faire connaître notre association. Le passage de l'ARMADA le 16 juin sera mis à profit pour exprimer notre combat.

Point 9 : *Renouvellement des membres du bureau – candidatures – vote.*

Les membres actuels sont à ce point de l'ordre du jour, sortants conformément à nos statuts (article 7). Un appel de candidatures a été fait parmi les membres du conseil d'administration. Les candidatures qui se sont manifestées sont celles des candidats sortants.

Candidats : GRUYTERS Dany - LEBRUN Pierre – LEFEBVRE Chantal – THOMAS Jean- Michel.

Membres du CA présents – 10 Votants – 10

Tous les candidats ont obtenus 10 voix et sont donc élus.

Les membres élus procèdent à la formation du bureau :

Président – Pierre LEBRUN - Vice-président – Jean-Michel THOMAS – Secrétaire – Dany GRUYTERS – Trésorière – Chantal LEFEBVRE.

Point 10 : *Questions diverses.*

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président clôture la séance.

Fait à Sahurs le 12/03/2013.

Le Président – Pierre LEBRUN.

Le Secrétaire – Dany GRUYTERS